

LA SEPULTURE COLLECTIVE D'ANTANAMBAO-ELAPE

par

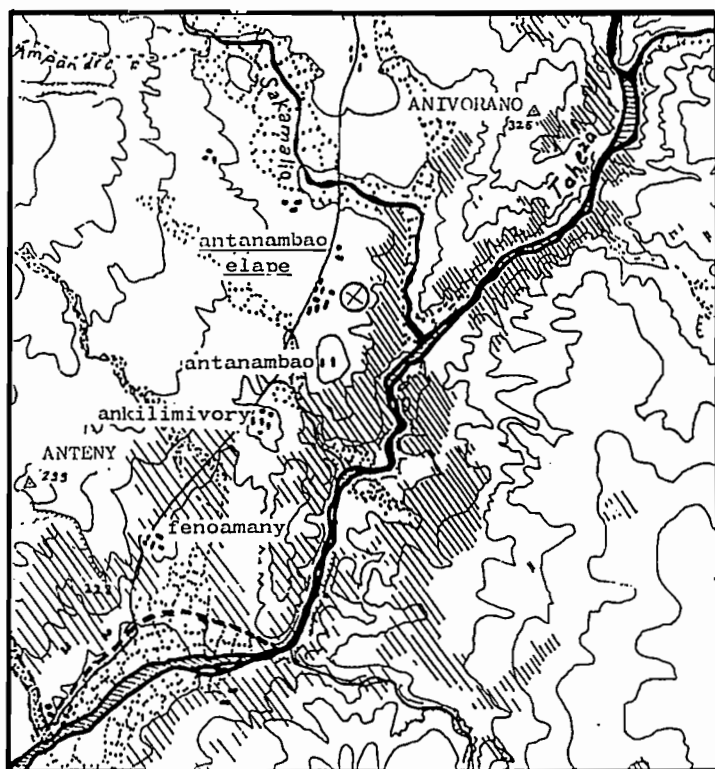
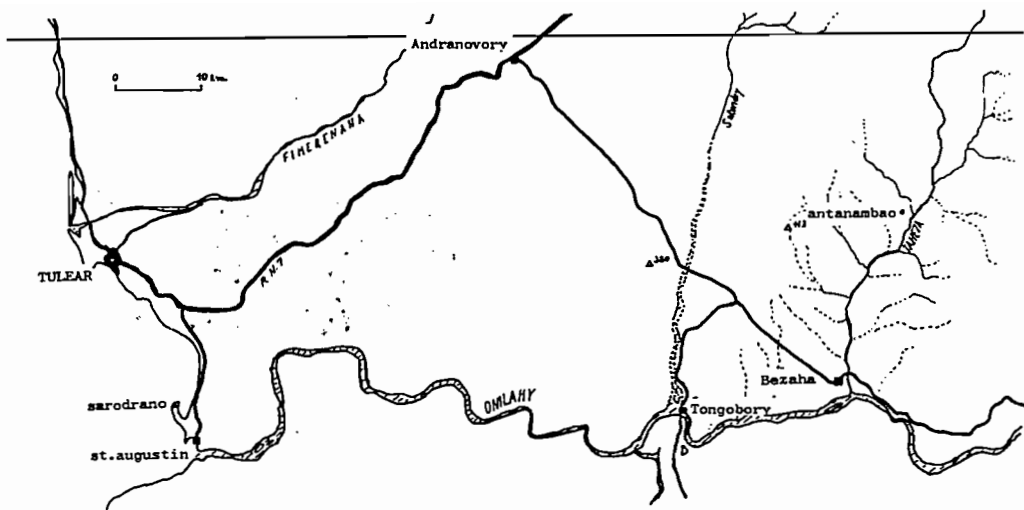
Jean Baptiste BARRET
Jean Pierre EMPHOUX
Mariane HERZOG

C'est dans le cadre de la Convention MRSTD-ORSTOM qu'en mai 1985, nous avons entrepris avec J.P Emphoux, une première prospection dans la vallée de la Tahéza.(1). Très vite les habitants nous ont apporté leur aide et nous ont indiqué plusieurs structures de pierres. Notre recherche était guidée par la volonté d'approfondir notre étude de la vallée de l'Onilahy comme zone favorable aux établissements humains. L'archéologie ayant déjà montré que l'embouchure du fleuve était riche en vestiges d'occupation (Barret, Ramiandrisoa, Vérin) il apparaissait intéressant de voir ce qu'il en était dans l'arrière pays.

En avril-mai 1986 nous avons étudié plusieurs de ces structures de pierres. Puis, en Juin 1986, nous avons entrepris la fouille de la plus importante de ces structures. (2). Elle s'est révélée être une sépulture qui, dans l'ensemble du sud-ouest malgache ancien, ne manque pas d'intérêt.

1) Cette approche de la région de Bezaha nous fut grandement facilitée par Monsieur Refanga, député du district, que l'histoire de son pays passionne. Qu'il en soit vivement remercié.

2) Nous sommes, pour ces travaux, redevables à l'égard de J.C Randrianjanaka (Cedratom de Tuléar) qui sut toujours nous maintenir en excellents termes avec les habitants des villages visités, souvent inquiets devant nos agissements. Il nous faut aussi remercier F.Rasoamaharo, étudiant en Histoire au CLR de Tuléar qui nous a aidé lors des fouilles proprement dites. d'altitude, c'est à dire 40 m au dessus du cours d'eau, à proximité du petit confluent de la Sakamaliho. La pente qui relie cette terrasse au fond de la vallée est recouverte par un lambeau de forêt. La sépulture se trouvait à la lisière de cette forêt, là où commence le domaine de la savane herborcée. Peut-être a t'elle été prise, à un moment donné, dans la forêt. Le sol de cette zone est caractéristique des sables roux ferrugineux qui proviennent du démantèlement des grès de l'salo. Le climat y est semi-humide à hiver tempéré.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site funéraire d'Antanambao-Elape se situe à une centaine de kilomètres de Tuléar, vers l'Est, sur la rive droite de la Tahéza, qui est un des affluents nord de l'Onilahy. La Tahéza suit les formes de relief orientées nord-sud et coule dans la bordure occidentale du domaine gréseux de l'Isalo. Elle se jette, dans l'Onilahy, 30 kilomètres au sud d'Antanambao, à la hauteur du bourg de Bézaha. La Tahéza est une rivière pérenne qui draine les eaux de l'Isalo. Le village d'Antanambao-Elape se trouve sur le dernier méplat de l'interfluve ouest de la Tahéza, à 270 m

SITUATION ETHNOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Il est important de rappeler que les actuels occupants de cette vallée, les Antanosy, sont des immigrants arrivés durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, et venant du pays antanosy de Tolagnaro (Fort-Dauphin). Ce fait est en effet capital, car dans la mesure où, à Madagascar, "le tombeau est la preuve matérielle, visible par ancêtres interposés, des droits des membres du lignage à la terre" (Mériot 1985), il est entouré d'un ensemble de *fady* (interdit) protecteurs. Et c'est seulement parce que les Antanosy ne reconnaissaient pas cet ensemble funéraire comme celui de leurs propres ancêtres qu'il nous a été permis d'entreprendre une fouille. Cependant nous avons suivi, avant l'ouverture de la fouille, une procédure qui consistait à lever les interdits relatifs aux morts en général.

L'histoire pré-européenne de cette région est encore mal connue. Et, si nous sommes persuadés de contribuer à son enrichissement, nous sommes aussi conscients qu'il ne s'agit là que d'un petit élément qui ne prendra toute sa valeur que lorsqu'il sera intégré dans un ensemble plus vaste. Ainsi nous verrons qu'au terme de cette étude, il ne nous est pas encore possible de savoir de quelle culture ou de quel peuple faisaient partis les individus inhumés. Si, pour les Antanosy, il s'agit de *tompontany* (maître de la terre) il ne s'agit pas forcément, en réalité, d'individus appartenant à ce qu'il est admis d'appeler le "substrat bantou".

Cette sépulture était d'une forme qui n'a plus cours depuis longtemps dans cette région. Les Antanosy l'expliquaient donc en l'insérant dans cet ensemble de structures de pierre, de taille et de forme différente, qui était dans la vallée avant leur arrivée. Ils attribuaient tous ces vestiges aux *Kimosy* (à peu près équivalents aux *Tompontany* ou aux *Vazimba*).

En fait, la tombe d'Antanambao était différente, par sa forme, des autres structures dites *Kimosy*. Conscients qu'il s'agissait là d'une sépulture, les Antanosy interprétaient cet ensemble de pierres levées en disant, qu'à chacune de ces pierres, correspondait un individu inhumé ; aux petites pierres les enfants, aux moyennes les femmes, et aux grandes les hommes. Nous verrons que ce n'était pas le cas.

Il ne nous a pas été possible de déterminer, aux abords immédiats, d'autres vestiges qui auraient pu être contemporains du site. Ainsi, par exemple nous n'avons pas de trace d'un village des vivants. Nous sommes en présence d'une structure funéraire qui n'est que le témoin d'un rite funéraire. Au travers de ce rite nous n'avons accès qu'à une partie de la culture du groupe qui a procédé aux inhumations. Mais ce témoin n'est pas des moindres. Nous pouvons y entrevoir les croyances qui sous-tendent le rite.

I - DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'ENSEMBLE

A - LA SUPERSTRUCTURE

De par son aspect extérieur, la sépulture de Antanambao- Elape (Ant. I) se différencie de toutes celles que nous avons pu rencontrer dans le sud-ouest malgache. Il s'agissait d'un ensemble de pierres intentionnellement déposées, à plat ou debout, et recouvrant environ 8 m². Au niveau inférieur reposaient six individus dans cinq fosses différentes.

Une ligne de 4 mètres de long orientée nord-est, sud-ouest, était constituée par 14 pierres dressées, de taille irrégulière. A l'ouest de cette ligne était agencé un "dallage", lui aussi irrégulier, fait le plus souvent d'une seule couche de pierres plates, mais épaisses (≥ 10 cm). Ce "dallage" occupait la plus grande partie de la surface du monument. Il s'orientait selon 2 axes perpendiculaires à la ligne NE-SO (sur nos lignes inter-carré B.C. et C.D.) et couvrait, en partie, les fosses.

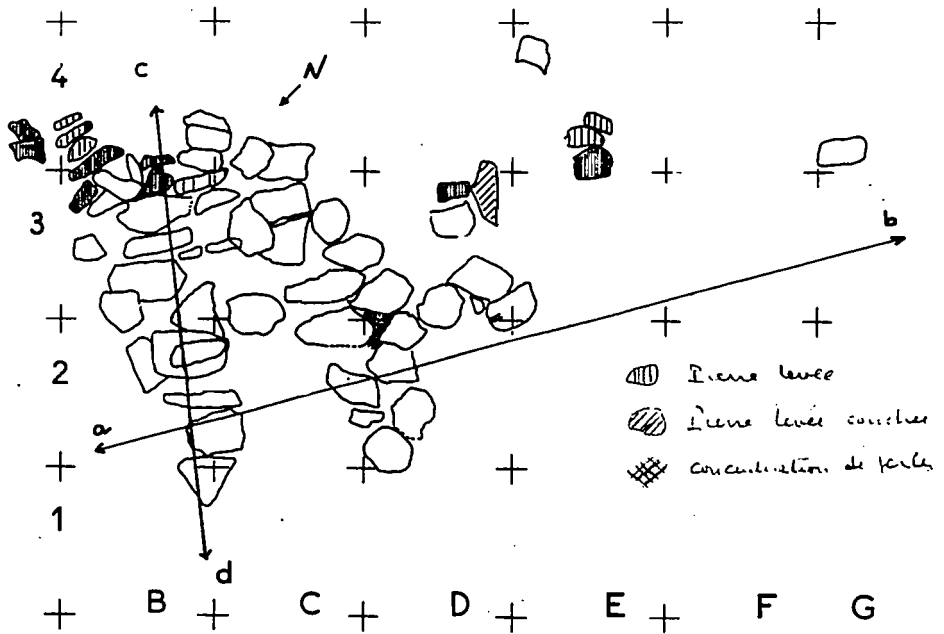
Parmi les pierres dressées, les plus grandes se différenciaient des autres et dépassaient de 45 cm de la surface du sol. Cette rangée de pierres était discontinue, et l'on remarquait 2 agglomérations: l'une au sud-ouest et l'autre au nord-est. C'était cette dernière qui était la plus nette. Malgré cette irrégularité, aucune de ces pierres dressées ne se détachait de l'ensemble. Juxtaposées derrière chacune des grandes pierres (vers l'est), il y avait une autre pierre, mais un peu moins haute, ou bien, 2 ou 3 pierres dressées de petite taille.

Sachant que nous avons mis au jour 6 individus dans les 5 fosses, orientées NO-SE, on aurait pu envisager que chaque sous-ensemble de pierres dressées correspondait à une sépulture. Mais si on superpose le plan du niveau de surface au plan du niveau des squelettes, on voit qu'il manquait des pierres levées en C4-C3, et G4. Le vide qui séparait les agglomérations nord-est et sud-ouest était celui de C4. On remarque aussi qu'il y avait trop de pierres levées dans le groupe nord-est ; et ceci même en tenant compte du fait qu'il y avait deux individus dans la fosse N° 1 des carrés B2 et B3, puisqu'il y avait 2 individus sous 9 pierres levées à la surface. En G4 nous avons, par contre, relevé la présence d'une pierre plate dans l'alignement des pierres dressées. Cette pièce excentrée, correspondait à la sépulture d'un individu qui, de toute évidence, avait un statut différent des autres, et qui a été mis à l'écart.

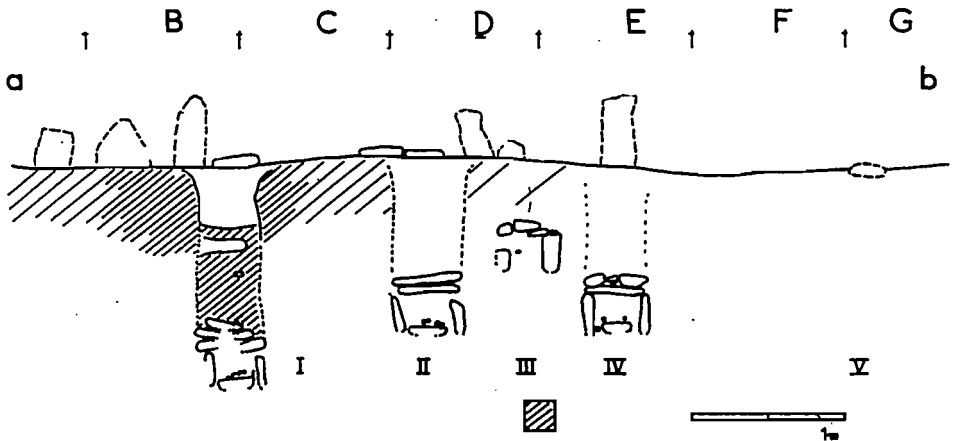
On notera également, que des 2 pierres dressées du carré D3, l'une était tombée. C'est sans doute une dégradation postérieure.

Le dallage était, quant à lui, inexistant au sud de la structure, alors qu'il y avait encore quelques pierres dressées. En fait, il recouvrait presque parfaitement les 2 fosses les plus au nord des carrés B2-B3 et D2-C3, et partiellement une troisième fosse en D2-D3. Par contre, les 2 autres fosses qui se trouvaient dans les carrés E2-E3 et G3-G4 n'étaient pas recouvertes par le dallage de surface.

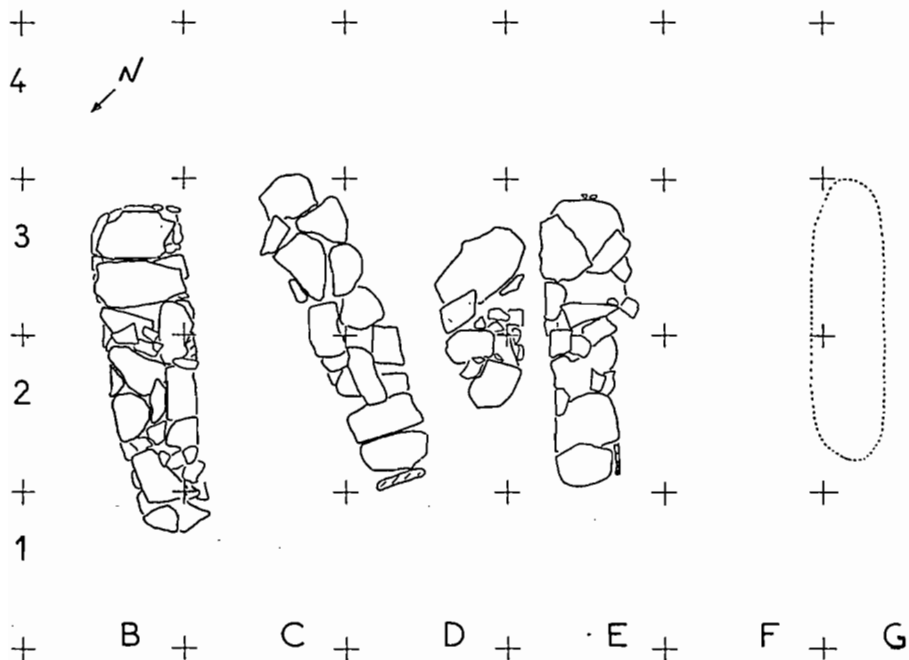
A la vue du plan de surface, on ne peut parler d'un seul dallage uniforme, mais plutôt de la juxtaposition de 2 ou 3 recouvrements de fosse. La concentration de pierres, tant plates que dressées, dans le secteur nord de l'ensemble, est remarquable. C'est là que par rapport au nombre de fosses (2) et d'individus (3), il y avait le plus de pierres "en trop".



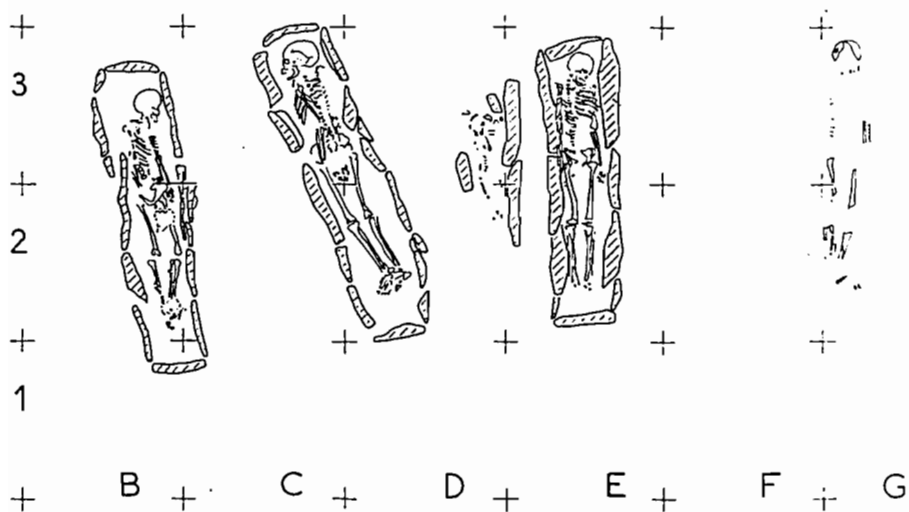
plan n° 1 : structure de surface



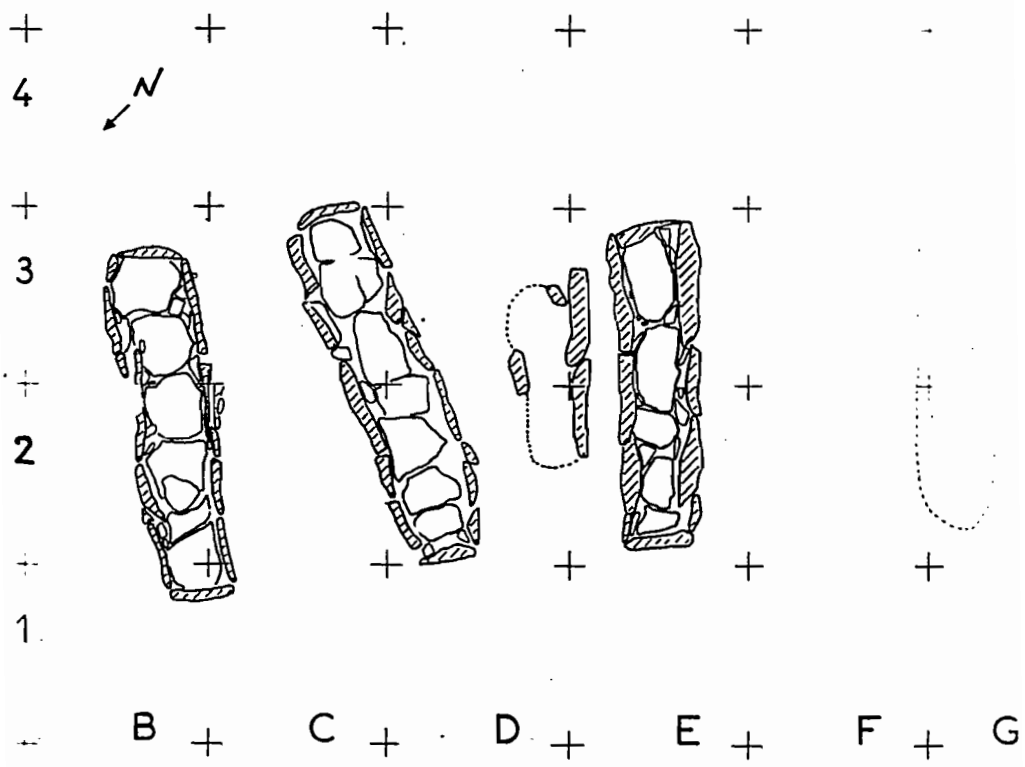
coupe 1 : suivant l'axe ab du plan 1



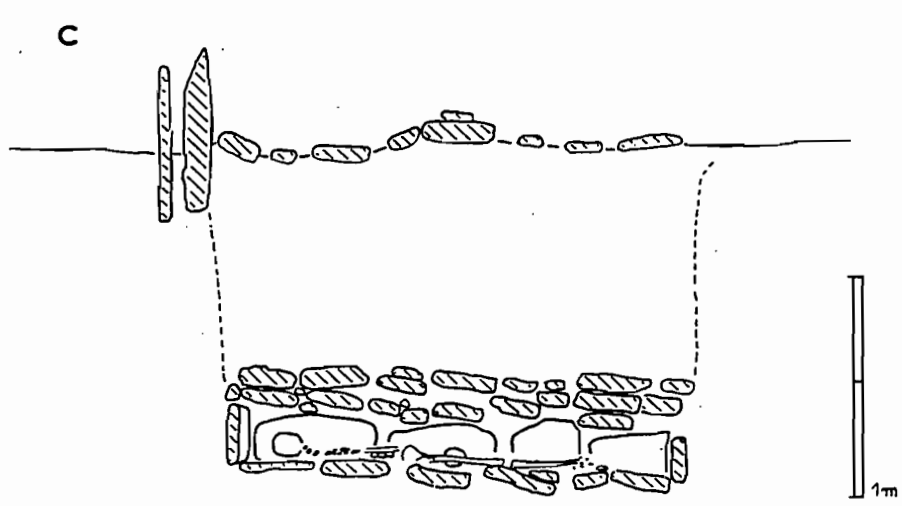
plan 2 : surface des coffrages de pierre



plan 3 : intérieur des coffrages



plan 4 : fond des coffrages



coupe 2 : coupe longitudinale de la tombe 1



Vue de la sépulture avant la fouille.



Dallage de recouvrement des sépultures.



Le corps dans la tombe III.

Puisque nous avons mis au jour 6 individus, on s'aperçoit qu'il n'y avait pas une pierre levée par individu ; mais qu'au contraire il pouvait y en avoir plusieurs, ou pas du tout (comme pour la fosse n°II en D2-C3).

Peut-être, peut on expliquer cette "inégalité" dans le rendu de la surface par un diachronisme important lors de l'ensevelissement. Mais cette hypothèse n'est pas directement démontrable.

On pourrait aussi voir dans ces différences du traitement de la surface des fosses, les témoins d'une différence sociale des individus. Comme nous le verrons, ces différences de surface ne correspondent pas à celles du matériel inhumé avec les individus.

Enfin, on pourrait aussi envisager que le site avait subi des remaniements et des dégradations postérieures importantes.

Dernier témoin essentiel en surface : nous avons retrouvé dans l'angle est du carré D2, c'est-à-dire au centre de la surface de la fosse n°II, une forte concentration de petites perles en verre, bleu turquoise, d'un diamètre de 2 ou 3 millimètres.

B - STRUCTURE INFÉRIEURE

Sous le niveau de surface, à une profondeur de 1 mètre environ (suivant le cas), se trouvaient les inhumations à proprement parler. Les individus y étaient allongés la tête au Sud-Est, sous la ligne des pierres dressées. Les 5 fosses étaient toutes orientées nord-ouest, sud-est.

Les tombes, numérotées I à IV, en partant de la plus au nord, possédaient un coffrage en appareillage de pierre. Par contre, le corps de la tombe V, la plus au sud, avait été déposé à même le fond de la fosse. Il faut noter, par ailleurs, que la protection des coffrages était un peu illusoire; en effet, chacun des 4 coffrages était rempli de terre. Bien qu'en plan, les fosses n'étaient pas parfaitement parallèles, elles étaient toutes à moins d'un mètre l'une de l'autre. Grossièrement, chacune s'inscrivait dans un de nos alignements de carré : B pour I, C-D pour II, D pour III, E pour IV, et G pour V.

II - DESCRIPTION DES TOMBES

A - LA TOMBE I

a) *Le Coffrage*

Le coffrage était à 1,05 m de la base des pierres plates du dallage de surface. C'était la fosse la plus profonde de tout l'ensemble. C'était aussi celle dont le profil était le plus lisible dans la coupe.

Les dimensions en plan du coffrage étaient de 213 x 56 cm. La face supérieure du coffrage présentait un ensemble de 13 dalles, et d'autant de pierres plus petites,

disposées de manière à former une surface à peu près plane. A l'extrémité sud-est, se trouvaient les 2 plus grandes dalles (58 x 30 x 7 cm et 45 x 30 x 7 cm). Ces 2 dalles étaient donc au-dessus du crâne. Elles allaient d'un bord à l'autre du coffrage. Par ailleurs, la majorité des petites pierres semblait avoir été disposée de façon à combler les vides entre les dalles.

La surface était bien délimitée sur son pourtour. Ce contour net a été, en fait, obtenu en agençant les pierres de manière à occuper toute la largeur de la fosse. C'est donc la fosse qui délimitait les bords du coffrage. L'aspect fini de cette surface était encore augmenté par la légère réduction de la largeur du coffrage vers le nord-ouest, c'est à dire, aux pieds des individus.

Il y avait sous cette première couche de dalles, une autre couche faite de 8 dalles, généralement trois fois plus longues que larges, disposées dans la largeur de la structure, et allant d'un bord à l'autre. A ce niveau les pierres se chevauchaient davantage que sur la couche de surface du coffrage.

C'est aussi à ce niveau qu'apparaissait le sommet des 12 pierres disposées de champ, délimitant sur les bords la chambre sépulcrale. A l'intérieur de celle-ci étaient déposés deux individus ; un adulte et un enfant.

Lors de leur mise au jour, les squelettes étaient dans la terre, laquelle avait pénétré à l'intérieur du coffrage.

Les individus reposaient directement sur le dallage du fond du coffrage. Celui-ci était constitué de 5 grandes dalles de 30x30 cm environ, et de 2 plus petites. L'épaisseur moyenne de ces dalles, comme de celle des autres, était inférieure à 10 cm. Il y avait, comme pour le "couvercle", une dizaine de pierres de 10 cm de long environ, pour combler les interstices entre les grandes dalles.

Ces dalles du fond étaient à l'intérieur de l'espace délimité par les pierres sur champ et reposaient sur le fond de la fosse à 170 cm de la surface des pierres du dallage de la superstructure.

Le rectangle délimité par les 12 dalles sur champ, mesurait à l'extérieur 195x50 cm. On voit donc que la surface du "couvercle" du coffrage était légèrement supérieure, ce qui s'explique certainement par la forme évasée de la fosse. L'intérieur du coffrage mesurait 191 cm, et l'adulte ne mesurait que 140 cm; il restait à chaque extrémité une vingtaine de centimètre "inoccupés".

L'épaisseur totale du coffrage, depuis la première couche de pierres, jusqu'à la base des pierres du fond, était de 40 cm environ.

b) Position des corps

Le squelette de l'adulte était donc allongé de tout son long dans le coffrage de pierres ; sur ses jambes nous avons retrouvé les restes d'un enfant.

- **L'adulte** : Il était disposé sur le dos, mais légèrement de travers, sur le flanc gauche. Le bras gauche était coincé sous la cage thoracique.

- La face en position zénithale regardait à gauche, donc au sud.

- La mandibule en très mauvais état de conservation, était, apparemment, en connexion étroite fermée.

- Les mains étaient le long du corps, et pour la gauche, légèrement sous le bassin, en position de supination. La droite avait presque entièrement disparu.

- Les jambes étaient très légèrement fléchies sur la gauche.

- La conservation de ce squelette était très hétérogène. Le crâne était très dur, mais aussi cassant, alors que la plupart des autres os, très friables, n'ont pas résisté à la mise au jour.

- **L'enfant** : Le squelette de l'enfant était dans un très médiocre état de conservation.

Il ne subsistait de ce jeune individu que quelques fragments très fins de la calotte crânienne, de la mandibule, des côtes, et 3 morceaux d'os long des membres postérieurs. A l'aide de ceux-ci et de la dentition, nous avons pu déterminer sa position. Il était déposé sur le flanc droit, les jambes pliées, et regardait vers la droite, c'est-à-dire au nord.

c) mobilier

Parure: Les 2 individus de la tombe I, étaient parés comme l'individu de la tombe III, lequel était aussi un enfant, de plusieurs milliers de perles de verre.

Nous avons retrouvé au niveau du front de l'adulte 2 perles rondes à facettes irrégulières, en verre bleu marine translucide, d'un diamètre de 10 mm, ainsi qu'une perle en forme d'olive, en verre blanc décoré d'une sorte de feuillage d'une longueur de 16 mm, pour un diamètre maximum de 6,8 mm.

Dans la partie supérieure du corps de l'adulte, nous avons dénombré environ 4050 petites perles en verre opaque de différentes couleurs, d'un diamètre d'environ 3 mm.

A la hauteur de l'enfant, nous avons recueilli 3850 de ces petites perles. Nous pensons que ces perles appartenaient à l'enfant. Mais nous ne sommes pas affirmatifs, car elles ont pu constituer une parure des membres inférieurs de l'adulte.

Nous étudions avec plus de précision ces différentes perles dans le chapitre IV : parure.

En plus de ces nombreuses perles, l'enfant portait sur le haut du front un objet métallique en forme de M, de 50x50 mm, fait d'un fil de métal recourbé, cuivreux, jaune clair et d'un diamètre de 2,3 mm. A côté de cet objet, se trouvait un bouton convexe, du même métal, et d'un diamètre de 21,2 mm pour une épaisseur de 4 mm. Il semblerait donc, que ces deux objets aient été fixés dans la coiffure de l'enfant. Nous n'avons pas d'autres indices nous permettant de reconstituer cette coiffure. Peut-être, y avait-il aussi dans cette coiffure de petites perles de verre.

d) objets déposés

A la droite des pieds de l'adulte, se trouvaient 2 tessons de céramique de petite taille, et de forme vaguement triangulaire. L'un, de 20 mm de côté, provenait

d'un petit col. L'autre, dont le plus grand coté mesurait 30 mm, provenait vraisemblablement d'une panse.

S'ils n'étaient pas les deux tessons d'un même récipient, ils n'en sont pas moins tout deux d'une céramique assez frustre ; de couleur gris rose (M. 53 Cailleux) avec un coeur plus gris. Ils ne sont pas très cuits, mais assez résistants. On remarque la présence d'un dégraissant sableux, ainsi que des traces de lissage.

B- LA TOMBE N° II

La tombe n°II était juste au sud de la tombe n°I. La fosse s'inscrivait dans 4 carrés. Le point de jonction des carrés C2, C3, D2 et D3 était à peu près en son centre. C'est la tombe dont l'orientation était la plus proche de l'orientation est- ouest. C'est donc aussi celle qui était la moins parallèle aux autres.

Rappelons qu'en surface cette fosse était recouverte d'un dallage, et que c'est au centre de celui-ci qu'était la centaine de petites perles de verre. Enfin, nous avons déjà remarqué qu'il n'y a pas, à la tête de cette tombe, de pierre levée.

Sous la superstructure de pierres, la fosse était visible sur le sol fouillé en plan. Son remplissage était plus humide, moins compact et plus brun .

Au fond de la fosse, l'assemblage de pierres qui constituait le coffrage, était tout à fait analogue à celui de la tombe n° I. La surface supérieure du coffrage était à environ 80 cm du dallage de la superstructure.

Comme pour la tombe n°I, le recouvrement du coffrage était fait de 2 couches de grandes pierres plates, plus ou moins bien superposées. Toutefois, il faut remarquer que l'aspect superficiel du coffrage I semblait plus soigné. En effet, les interstices entre les dalles de la tombe n° II n'étaient pas comblés par de petites pierres. Il n'y avait pas non plus de grande dalle équivalente à celle qui était au-dessus de la partie supérieure du corps de la tombe n° I. En revanche, si deux dalles devaient être remarquées pour leur taille, c'était celles qui étaient, à l'inverse de la tombe n° I, au-dessus de la partie inférieure de l'individu. Le pourtour du coffrage était plus proche du simple parallélépipède

Comme dans les autres inhumations, le squelette était dans la terre à l'intérieur du coffrage, et il reposait directement sur les 8 dalles du fond. Celles-ci étaient aussi à l'intérieur du pourtour fait des 14 dalles sur champ du bord. L'ensemble était posé sur le fond de la fosse, à 120 cm de la base de la superstructure. Toutefois il y avait un léger pendage, puisque l'extrémité est était plus profonde de 10cm que l'extrémité ouest.

La chambre sépulcrale formait un rectangle de 220 x 50 cm (à l'extérieur). On remarque donc que le couvercle était plus petit que la chambre sépulcrale. Ce qui confirme quelque peu l'impression que la tombe n° II était plus "négligée" que la tombe n° I. La longueur intérieure de la chambre, était de 205 cm alors que le corps de l'individu mesurait 1,70 m.

L'épaisseur totale du coffrage, depuis les pierres supérieures, jusqu'à la base de celles du fond, était de 40 cm environ, comme pour le coffrage de la fosse I.

a) *position du corps*

- Le squelette était déposé sur la face ventrale, mais légèrement de travers sur le coté droit.

- La tête reposait en arrière sur le coté droit, et regardait vers sa gauche, donc au nord-est.

- La mâchoire inférieure était en connexion étroite, largement ouverte.

- Les bras étaient le long du corps. Le bras droit, presque entièrement détruit, était légèrement sous la cage thoracique. Le bras gauche, était légèrement replié dans le dos et suivait la colonne vertébrale. Il ne restait presque rien des deux mains.

- Les jambes étaient droites et parallèles, les rotules (inexistantes) face au fond.

- Les pieds reposaient sur leur face supérieure, et étaient tournés vers la gauche (talon à droite).

La conservation de ce squelette était meilleure que celle des squelettes de la tombe n° I, mais elle était aussi très hétérogène. Le crâne était le mieux conservé.

Il n'y avait, dans cette tombe aucune parure, ni aucun dépôt d'objet. Cependant, lors de la fouille, nous avons décelé la présence d'un objet le long du tibia gauche. Cet objet était posé sur une pierre informe, elle-même posée sur le fond du coffrage. Cet objet, long de 35 cm et d'un diamètre de 2 à 3 cm n'avait en fait aucune consistance. (Ce n'était pas une racine, car vu son diamètre, celle-ci aurait inévitablement endommagé le coffrage.)

Par ailleurs, dans la fosse au-dessus du coffrage, dans le carré C2, à 100 cm de la superstructure, il y avait un petit fragment de dent de boeuf (seul fragment animal du site) et encore au-dessus à 65 cm du niveau de surface, 5 petites perles de verre.

C - LA TOMBE N° III

La Tombe n°III était beaucoup plus petite que les autres, car c'était en effet celle d'un enfant seul.

La ligne de séparation de nos carrés D et E la coupait dans sa longueur. La fosse était moins profonde que celle des autres tombes.

En surface, quatre dalles étaient disposées au-dessus de la fosse. Deux pierres levées, dont une était tombée, avaient été disposées au sud-est.

a) *le coffrage*

Les premières pierres du coffrage n'étaient qu'à 48 cm de la superstructure. La surface du coffrage présentait le même aspect que les autres coffrages, mais sa petite longueur de 115 cm, la rendait plus compacte. Le recouvrement était constitué de 5 dalles et de quelques petites pierres réparties sur une seule couche; la forme

générale en fuseaux, était elle aussi plus marquée à cause de la petite longueur. Au-dessus du crâne, se trouvait la plus grande dalle du coffrage, pour ne pas dire du site. Elle mesurait 60 x 30 cm, mais n'était pas très épaisse : 3 à 5 cm environ. Il y avait de grands interstices non comblés. On ne peut pas penser que cette structure, à l'inverse des autres, ait été conçue comme un coffrage vide et étanche.

Le pourtour intérieur n'était pas continu. Il n'y avait que quatre pierres sur champ, deux d'entre elles, les plus grandes, constituaient le bord sud-ouest. Une troisième dalle limitait de l'autre côté la largeur de la cavité. La quatrième pierre, plus petite semblait limiter la fosse à son extrémité sud-est. A ce niveau, la fosse était nettement visible et nous avons pu remarquer que la chambre sépulcrale, peut-on encore la nommer ainsi, était moins large que le "couvercle" supérieur. Elle ne faisait que 20 cm de large.

Enfin il est important de constater, que l'enfant reposait à même la terre, sans qu'un dallage de pierres ne l'en sépare. La base des quelques pierres sur champ, était à la même altitude que le fond de la fosse, c'est-à-dire à 77 cm de la superstructure.

b) Position du corps

Il ne restait presque plus rien du squelette de cet enfant, mais quelques fragments d'os du crâne, des vertèbres lombaires, et des os longs, nous ont permis, avec la dentition, de déterminer la position du corps : l'enfant était couché sur le côté gauche et regardait vers la droite, ici le sud-est, les jambes devaient être légèrement repliées.

En longueur, la fosse était légèrement plus grande ; par contre, au niveau du bassin, le corps occupait toute la largeur disponible.

c) Mobilier

Objets de parure : Tout comme les individus de la tombe n° 1, cet enfant avait fait l'objet d'une attention particulière pour ce qui est de la parure.

L'enfant portait autour du crâne, à la hauteur du front, un bandeau fait de quatre rangs de petites perles de verre, de 5 mm de diamètre. Les perles des deux rangs extérieurs étaient blanches, et celles des deux rangs intérieurs étaient blanches rayées de rose. Le bandeau était conservé sur 7 ou 8 cm de long sur chaque os temporal. Tout autour de la partie supérieure du corps, et au niveau des chevilles, étaient dispersées près de 6000 perles.

En plus de ces nombreuses petites perles, nous avons retrouvé au niveau du crâne d'autres objets de parure :

- Une perle en verre rouge cornaline d'un diamètre de 8,4 mm apparemment située sur le haut du crâne.

- Une perle plate en coquillage nacré, d'un diamètre de 17 mm et de 2 mm d'épaisseur. Cette perle se trouvait à quelques centimètres du fond.

- Un ornement métallique en forme de M de 50 x 50 mm, fait d'un fil de métal cuivreux jaune, d'un diamètre de 2,3 mm coudé en trois endroits. Cet objet se trouvait au sud-est du crâne, c'est-à-dire sur son sommet. Quelques fibres de tissu étaient restées, collées sur l'oxyde, sur cet objet.

- Deux autres fragments de fil métallique, mais en fer, étaient coudés en forme de U de 50 mm de haut. Bien qu'étant chacun d'un côté du crâne (est et sud-ouest) ils ont pu faire partie d'un même objet.

- Un anneau en fil d'argent, aplati par percussion, formait un cercle irrégulier ouvert, d'un diamètre maximum de 23 mm. La largeur du fil écrasé était de 3 mm pour une épaisseur de 1mm sur une de ses faces. Cette rondelle était décorée de 8 séries de 4 petites entailles se faisant face deux à deux. Cet objet se trouvait à moins de 10 cm du front vers le sud-ouest.

- Deux anneaux irréguliers, en fil métallique fin, et d'un diamètre de 16 mm environ. L'un était fait d'un fil de fer d'une section de 1mm; l'autre était en fil d'argent d'une section de 1,4 mm. Chacun se trouvait d'un côté du crâne au niveau des oreilles. Sans doute était-ce des boucles d'oreilles.

D - TOMBE N° IV

La tombe IV était parallèle à la tombe III, et s'inscrivait parfaitement dans nos carrés E3 et E2.

En surface il n'y avait pas de dallage au-dessus de la fosse. Par contre il y avait trois pierres levées l'une derrière l'autre, à son extrémité sud-est.

Lors de la fouille à plat, la fosse n'était pas visible dans sa partie sud-est ; on la distinguait légèrement dans sa partie nord-ouest.

a) *Le coffrage*

Les premières pierres du coffrage étaient à environ 65 cm du niveau de surface. Cet assemblage de pierres présentait, à première vue, une structure très semblable à celle des tombes I et II. Ces dimensions en étaient aussi très proches : 180 x 50 cm.

En fait, ce coffrage était un peu différent des deux autres. Son recouvrement n'était pas fait de deux couches de pierres, comme en I et II, mais seulement d'une seule. Il n'y avait que cinq grandes dalles posées directement sur les pierres de champ du pourtour de la chambre sépulcrale. Par dessus ces cinq dalles, il y avait une dizaine de petites pierres. Le contour du couvercle, d'une forme en fuseau, comme en I et II, était très régulier.

Ses grandes dalles semblaient avoir été bien choisies, voire même préparées. Elles faisaient, comme les dalles de deuxième couche de I et II, toute la largeur du coffrage. Là aussi, la plus grande des dalles, 40 x 50 cm, était à l'extrémité sud-est. Mais elle n'était pas en surface du recouvrement, et elle n'était pas visible du premier coup d'oeil.

Les dalles sur champ du pourtour de la cavité, étaient très grandes. Les deux plus grandes atteignaient 70 cm. D'ailleurs, il y en avait moins que dans les autres coffrages. La longueur extérieure de la chambre était la même que celle du recouvrement, soit 180 cm. Par contre, elle ne présentait plus la forme en fuseau du couvercle, comme en I et II.

Le squelette était lui aussi dans la terre à l'intérieur du coffrage ; et comme dans les deux autres cas, le coffrage était légèrement plus grand que l'individu, 170 cm (à l'intérieur) pour 155 cm. En revanche, la largeur du coffrage était insuffisante. Le squelette avait été déposé "de guingois" afin qu'il puisse tenir dans les 30 cm de large de la chambre sépulcrale. D'ailleurs son bras droit reposait sur une dalle de champ, coincé sous la dalle plate du recouvrement.

La base du fond du coffrage sur lequel reposait l'individu, était à la même altitude que la base des pierres sur champ; c'est-à-dire à 115 cm du niveau de surface.

L'épaisseur totale du coffrage était de 50 cm environ.

b) Position du corps

- L'individu avait été déposé sur le dos, légèrement de travers sur le flanc gauche, le bras gauche sous la cage thoracique ; le bras droit avait été malencontreusement coincé entre une dalle sur champ, et une dalle du couvercle.

- La face, légèrement en avant, regardait sur sa gauche, vers le sud-est.

- La mandibule était en connexion étroite, fermée.

- Le bras gauche était le long du corps.

- Les jambes étaient allongées.

- Les pieds n'existaient plus.

c) Objet déposé

L'individu de cette tombe, n'avait reçu aucune parure, ni aucun dépôt d'objet.

Cependant, dans la terre de remplissage de la fosse, nous avons retrouvé 7 petites perles de verre d'un diamètre de 3 mm environ (trois blanche, et deux bleu marine translucide).

E - TOMBE N° V

La tombe V était un peu à l'écart du groupe que formait les autres tombes. Elle était à 120 cm de la tombe IV, vers le sud-est. Elle s'inscrivait dans la moitié nord-est de nos carrés G2 et G3. Si ce n'était une petite pierre plate au sud-est de la fosse, aucun témoin de surface ne laissait supposer l'existence de cette inhumation. D'ailleurs, un chemin de charrette reliant le village d'Antanambao à la rivière passait

au-dessus. Nous n'avons repéré cette sépulture que lorsque nous avons entrepris de sonder autour de la superstructure.

Cette tombe avait reçu un traitement beaucoup plus simple que les autres. En surface, il n'y avait donc qu'une pierre plate, à la place d'une pierre qui aurait dû être dressée.

La fosse n'était pas discernable. Il n'y avait aucun aménagement intérieur. L'individu avait été déposé à même la terre, sans aucune structure de pierres, ni aucun objet. Nous pensons, par ailleurs, qu'un cercueil de bois aurait, au moins, laissé une coloration un peu différente de la terre ; ce qui n'était pas le cas.

Ce manque de protection est sans doute responsable de la très mauvaise conservation du squelette. Il ne subsistait que quelques fragments, au demeurant très durs, d'os long du coté gauche de la boîte crânienne et de la mandibule. Il y avait aussi quelques dents.

Le corps était allongé sur le dos, les bras le long du corps, la face en position zénithale et légèrement tournée vers le sud. La mandibule était déplacée, les pieds joints pointaient vers le sud.

Le fond de la fosse était à 70 cm de la surface. Il y avait un léger pendage vers le nord-ouest, les épaules étaient plus hautes que les pieds.

III - HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

Nous avons vu qu'il n'y avait pas sur ce site de stratigraphie séquentielle. Toutes les fosses avaient été creusées à partir du niveau du sol actuel, la superstructure en témoignait.

Cependant, il ne faut pas négliger un fait important : il y avait pour les cinq fosses, trois profondeurs différentes.

La sépulture N° I, la plus profonde, était à 170 cm ; venaient ensuite les tombes n° II et IV à 120 cm ; puis les fosses n° III et V à 75 cm.

Sans pour autant nous dévoiler avec certitude une facette de l'histoire du site, ces altitudes différentes posent la question du rapport dans le temps entre ces cinq, voire six sépultures. Du fait de ces différences, la contemporanéité de l'instant semble peu envisageable.

Aux profondeurs s'ajoutent les orientations différentes. On peut raisonnablement penser que, si les cinq fosses avaient été creusées en même temps, elles auraient eu des profondeurs plus voisines, et que surtout elles auraient été plus rigoureusement parallèles.

En outre, entre les fosses n° III et IV, qui sont très proches, l'épaisseur de terre non remaniée était de 10 cm maximum. Si les deux fosses avaient été ouvertes en même temps, cette "cloison" de terre se serait inévitablement effondrée.

Ces différences séquentielles ne permettent pas cependant de remettre en cause la contemporanéité de la période. Elle est par ailleurs soulignée par l'homogénéité

néité de l'ensemble. Il nous semble également plus plausible d'envisager la tombe n° V comme un traitement social différent, plutôt que comme un diachronisme.

Ainsi, pouvons-nous supposer que les six individus sont morts à des moments différents. Hélas, nous ne pouvons dire quel a été l'ordre d'inhumations. Les tombes I et II sont, peut-être, plus proches dans le temps, car la superstructure y est plus homogène encore. Mais cela reste une hypothèse.

SCHEMA OPERATOIRE D'UN RITE FUNERAIRE

Il s'agit, bien entendu ici, d'inhumation primaire. Une fois l'individu mort, on peut supposer qu'un certain nombre de rites et d'opérations ont été réalisés : collecte de pierres, réunion du groupe. Le mort a été préparé et au besoin paré, l'ouverture de la fosse a été entreprise, puis la profondeur désirée atteinte. On y a installé les pierres du coffrage qui ont vraisemblablement été choisies auparavant. On a d'abord commencé par mettre les pierres sur champ le long des parois de la fosse ; puis on a choisi des pierres pour le fond. Une fois celles-ci mises en place, le défunt et les objets qui l'accompagnaient, s'il y en avait, ont été déposés. Ensuite on a soigneusement mis les pierres du recouvrement sans oublier, sauf pour la tombe n° II, de mettre la plus grosse des dalles au-dessus du crâne. Une fois le coffrage terminé, on a comblé la fosse (en y jetant quelques petites perles, pour les tombes II et IV.

Alors, seulement à ce moment, on a mis en place les pierres dressées. En effet celles-ci étaient trop au bord des fosses pour pouvoir être mises en place avant qu'elles ne soient rebouchées. D'ailleurs, elles ont pu être mises en place plus tard.

Ceci est un schéma très simple. Il y a bien sûr eu des variations. Notamment, par exemple, le rajout de pierres dressées "inutile" en B3 et A3. Celles-ci pourraient témoigner d'un rite lié à la mort, sans qu'il y ait de corps inhumés.

On remarquera, malgré les variations déjà soulignées, que les constructions étaient assez précises. Par exemple, nous avons remarqué que dans les cinq cas, la fosse n'a pas été creusée trop grande. En effet, la taille du coffrage s'étant adaptée à celle de la fosse, la longueur de celle-ci était donc calculée en tenant compte de l'épaisseur des dalles des extrémités. Par contre, ce calcul n'a pas été reporté sur la largeur, puisque dans certains cas elle était insuffisante.

ESTIMATION DE L'AGE ET DU SEXE DES INDIVIDUS

Notre propos n'est pas de juger de la valeur des mesures anthropométriques. Cependant pour nous disculper de ne pas avoir pris des mesures suffisamment précises, nous remarquons qu'il est admis que ces mesures n'ont de valeur que dans de grandes séries. D'autre part, nous rappelons l'état déplorable et la fragilité extérieure des ossements. En raison d'une intendance parfois insuffisante, il ne nous a pas été possible de consolider les os lors de la fouille.

L'âge précis des individus adultes est impossible à définir. Nous pouvons simplement savoir que l'individu de la tombe n° II avait sans doute dépassé les vingt ans, car les sutures coronales de son crâne étaient bien fermées. L'adulte de la fosse

n° I devait être plus âgé encore, car ses sutures coronales étaient quasiment invisibles.

- L'abrasion des dents des adultes n'est certes pas dans notre cas un critère très précis. Cependant des abrasions bien marquées peuvent toujours confirmer qu'il s'agissait là d'adultes. S'ils ne sont pas plus caractéristiques, les manques et les anomalies de la mâchoire sont malgré tout intéressants à noter.

Tombe n° I : Il ne restait que 11 dents, dont 1 dent de sagesse. Elles étaient bien usées. 3 dents provenaient du maxillaire.

Tombe n° II : Il ne restait que 2 dents, toutes deux du maxillaire supérieur. La mandibule présentait une réduction très marquée de sa branche horizontale droite. Il est probable que celle-ci s'était réduite à la suite d'une fracture du vivant de l'individu. A moins qu'il n'ait souffert d'une maladie osseuse, ou plutôt d'une infection qui aurait entraîné la chute des dents.

Tombe n° IV : Cette inhumation a livré 5 dents de la mâchoire supérieure et 8 de la mâchoire inférieure. 2 dents de la mâchoire supérieure étaient abrasées jusqu'à la racine. Il n'y avait aucune molaire. L'individu les avait perdues de son vivant, car leurs emplacements, sur le maxillaire inférieur s'étaient rebouchés par ossification.

Tombe n° V : Quoiqu'il ne soit presque rien resté du squelette, nous avons retrouvé 9 dents, dont 1 de sagesse et une racine seule. Les dents étaient bien usées.

- Pour obtenir l'âge des enfants, les dents sont plus précises. Cependant il faut rappeler que l'âge de l'apparition des différentes dents peut varier suivant certains groupes anatomiquement différents.

Tombe n° I : L'enfant de cette tombe devait avoir au moins sept ou huit ans. En effet, étaient déjà sorties deux incisives latérales supérieures et les quatre incisives inférieures. Cependant, il restait encore une prémolaire supérieure de lait, laquelle tombe normalement à huit ans.

Tombe n° III : Nous avons retrouvé la dentition complète de cet enfant: outre les deux incisives centrales supérieures et deux molaires définitives (inférieures et supérieures), toutes les dents étaient de lait. Deux incisives inférieures de lait étaient en cours de formation. Compte tenu que les incisives apparaissent vers sept ou huit ans, cet enfant avait le même âge que celui de la tombe n° I.

Les dents des deux enfants étaient saines.

La détermination du sexe n'est guère plus aisée.

La caractéristique la plus évidente est bien entendu, la grande échancrure sciatique qui est normalement plus étroite et plus profonde chez les hommes.

Seuls les bassins des individus adultes des tombes n° I et n° IV ont permis une identification. Les échancrures de ces bassins sont ouvertes et peu profondes. Il s'agirait donc de femmes.

L'état des crânes ne nous a pas permis d'appréhender des caractéristiques sexuelles suffisamment probantes. Nous nous contenterons donc seulement de remarquer que le crâne de la tombe n° II était, sans conteste, le plus fort et le plus gros, donc plutôt masculin.

La taille des dents peut être aussi révélatrice ; les dents féminines étant généralement plus petites. C'est le cas des dents de la tombe n° I.

Quant aux os longs, les différences sexuelles résident essentiellement dans les zones articulaires. Celles-ci sont sur les os d'Antanambao très abîmées, voire inexistantes.

Tombe n° I : Individu adulte mesurant 1,40 m, plutôt une femme âgée et un enfant de sept ou huit ans

Tombe n° II : Individu adulte mesurant 1,70 m, le plus fort et le plus grand, donc plutôt un homme.

Tombe n° III : Un enfant de sept ou huit ans.

Tombe n° IV : Un individu adulte mesurant 1,55 m, plutôt une femme.

Tombe n° V : Un individu adulte de 1,60 m environ (ou moins)

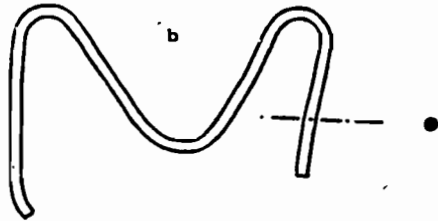
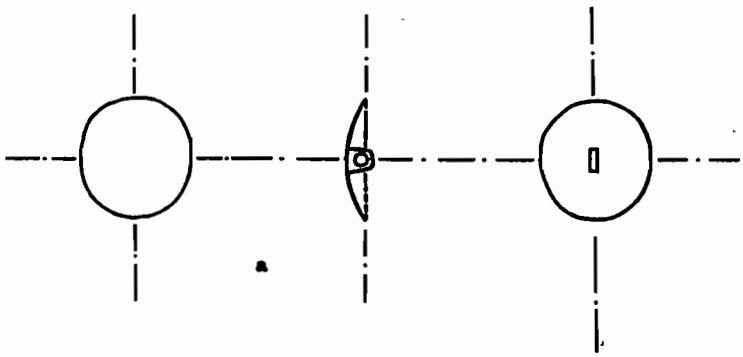
Nos hôtes, les Antanosy, étaient arrivés à la même conclusion que nous, pour ce qui était des sexes. D'après leur dire, les individus regardant au nord, étaient des hommes et les individus regardant au Sud, plutôt des femmes. Mais nous ne saurions en tenir compte en dehors de cette remarque.

IV - PARURES

Nous avons déjà défini sommairement les objets de parure dans la description de chaque tombe. Ainsi avons nous vu que, seuls les deux enfants portaient des parures métalliques. Mais seuls les enfants et l'adulte de la tombe n° I portaient des perles de verre. L'origine et la datation de ces perles, dont aucune n'est en pierre, restent mal définies. En effet, quelque soit la date du site, on peut imaginer l'Océan Indien de cette époque très animé par les nombreux échanges commerciaux en provenance du monde Indien, de l'Europe, et d'Afrique. Il est généralement admis aujourd'hui, que dès avant le deuxième millénaire, les perles en verre de l'Europe ont été répandues en Afrique. Les perles, d'origine indienne, ont circulé dans l'Océan Indien encore plus tôt.

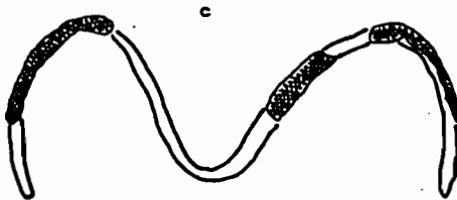
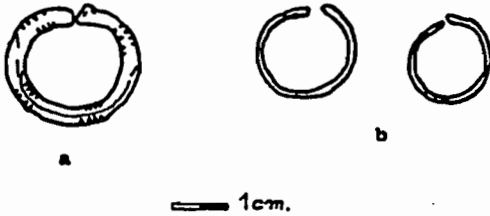
Le problème de la détermination n'est pas résolu, car à des époques assez éloignées dans le temps, différentes fabriques pouvaient reproduire des modèles tout à fait similaires. Ceux-ci avaient du succès sur les marchés pendant de très longues périodes. Ainsi des traitants européens ont-ils très bien pu introduire des perles européennes semblables aux perles indiennes.

Comme le fait remarquer S. Thierry (1959), les Européens ont noté la présence de perles de verre et de cornaline dans la parure des Malgaches dès le XVII^{ème} siècle (Boothby et Harmond in C.O.A.C.M.). Le fait qu'on en rencontre encore aujourd'hui sur les marchés, semble prouver l'importance des perles dans la société malgache. C'est pourquoi nous avons jugé utile de décrire tous les types de perles mises au jour dans les sépultures, et de tenter d'en définir la provenance.



parure métallique de la tombe I

- a bouton métallique
- b ornement en fer, en forme de M



parure en métal de la tombe III

- a anneau en fil d'argent aplati
- b anneaux "boucle d'oreilles", argent et fer
- c ornement métallique en fil cuivreux, quelque fibres textiles sont collées par l'oxyde.

TOMBE N° I

En dehors du problème des quelques milliers de petites perles sur lesquelles nous reviendrons, cette tombe a livré trois perles plus grosses, qui se trouvaient au niveau du front de l'adulte :

- Deux perles sub-sphériques, à facettes irrégulières, en verre bleu marine translucide.

- longueur : 7,6 mm et 7,7 mm

- diamètre maximum : 10 mm

- diamètre de la perforation :

- 4 mm d'un coté et 1,5 mm de l'autre. 3 mm d'un coté et 1,5 mm de l'autre.

Ces perles ont été moulées, ce qui laisse envisager qu'une provenance européenne est probable.

- Une perle en verre blanc opaque, en forme de noyau d'olive ; avec en surface une sorte de feuillage bleu, disposé dans le sens de la longueur. La perle est brisée en deux dans le sens de la longueur. Le verre de cette perle, qui comporte des petites bulles, apparait mal vitrifié. Il est très opaque, assez peu homogène et pouvant faire penser à de la porcelaine.

La pâte de verre a été enroulée, mais la forme est très régulière.

Le décor a été fait à partir d'une ligne sinueuse de verre bleu, déposée en surface, qui a été ensuite peignée dans le sens de la longueur afin d'obtenir des formes de pétales. L'origine de cette technique, dite du "peignage", serait d'après Van Der Sleen (1973), d'origine vénitienne.

TOMBE N° III

Outre les nombreuses petites perles, cette tombe a livré deux perles plus grosses, dont une en verre :

- Une perle sub-sphérique en verre translucide, rouge-brun, imitant la couleur de la cornaline :

- longueur : 7,6 mm

- diamètre extérieur : 8,4 mm

- diamètre de la perforation : 1,8 mm

Cette perle est en verre enroulé, mais la forme est aussi très régulière.

A propos de perles tout à fait similaires, mais plus récentes, S. Thierry (1959, a) pense qu'elles pourraient venir d'Italie.

- PETITES PERLES

Quant aux petites perles de moins de 5 mm de diamètre, c'est bien entendu leur petite taille qui les caractérise, mais également leur nombre. En effet, nous en avons récoltées près de 8000 dans la tombe n° I, et 4500 dans la tombe n° III. Dans ces ensembles, nous avons identifié sept types différents. Toutes ces petites perles ont été fabriquées à partir de tubes de verre étirés, puis coupés.

Type N° 1 : Perles entièrement blanches, de dimensions assez irrégulières :

- diamètre extérieur de 3,5 à 2,5 mm
- diamètre intérieur de 0,8 à 1,5 mm
- longueur de 1,5 à 2 mm

Type N° 2 : Perles en verre bleu, émaillé de blanc en surface, avec dans le sens de la perforation, des rayures roses et bleues alternées. Le bleu est parfois alterné en marron.

- diamètre extérieur : 3,8 mm
- diamètre intérieur : 1 mm
- longueur : de 1,2 à 2,5 mm (la majorité étant de 2 mm)

Type N° 3 : Perles en verre bleu émaillé de blanc en surface, avec quatre rayures roses dans le sens de la perforation.

- diamètre extérieur : 3 à 3,5 mm
- diamètre intérieur : environ 1 mm
- longueur : de 1,5 à 2,5 mm

Type N° 4 : Perles en verre bleu, émaillé de blanc en surface, avec dans le sens de la perforation des rayures bleues et roses accolées deux par deux, soit :

- (bleu-rose) blanc (bleu-rose) blanc
- diamètre extérieur : de 4 à 4,3 mm
- diamètre intérieur : de 1 à 1,7 mm
- longueur : de 1,8 à 3 mm

Type N° 5 : Perles de verre translucide bleu turquoise.

- diamètre extérieur : 3,5 mm
- diamètre intérieur : 1,5 mm
- longueur : de 2 à 2,5 mm

Type N° 6 : Perles en verre translucide bleu marine.

- diamètre extérieur : 2 mm
- diamètre intérieur : < ou = à 1 mm
- longueur : de 1,5 à 1 mm

Type N° 7 : Perles en verre blanc à l'intérieur, recouvert d'une couche de rouge en surface.

- diamètre extérieur : de 3 à 4 mm
- diamètre intérieur : < ou = à 1 mm
- longueur : de 3 à 4 mm

Ces différents types de perles étaient répartis comme suit :

- Dans la tombe n° 1, nous avons relevé les types 1, 2, 6 et 7. Le 1 était largement dominant, environ 65% ; le 2 ne représentait que 20% environ ; le 6 ne représentait environ que 10% et le 7, à peine 3%. Il ne nous a pas été possible de différencier les perles de l'enfant et les perles de l'adulte. Il y avait la même densité entre le thorax de l'adulte et le corps de l'enfant.

- Dans la tombe n° III, en plus des types 1 et 2, nous avons relevé les types 3, 4, 6 et 7. Le type 1 dominait dans les mêmes proportions que dans la tombe n° I. Les types 6 et 7 n'étaient présents qu'en très faible quantité ; le nombre de 7 était aussi nettement inférieur au nombre de 6. A la hauteur du crâne, ces deux types (6 et 7) étaient absents. Il y avait environ 1500 perles à la hauteur du crâne, plus de 3000 à la hauteur du thorax, et 400 aux pieds.

Cela nous amène à penser que ces perles constituaient des plastrons et des ceintures sur le corps, des résilles, des diadèmes, des bandeaux sur le crâne, et évidemment des colliers et des bracelets.

Les 7 individus des tombes n° II, IV, et V, ne possédaient aucune parure. Nous avons précédemment remarqué, que les fosses II et IV ont livré quelques unes de ces petites perles.

- Dans la fosse II, (carré C3) à 65 cm de la surface, il y avait trois perles blanche du type 1.
- Dans la fosse IV, il y avait cinq perles blanche du type 1, et 2 bleue marine du type 6. Leur situation d'origine exacte nous a échappé et nous les avons retrouvées dans le tamis.

- En surface de la tombe n° II, nous avons trouvé 114 perles du type 5. Ces perles ne faisaient certainement pas partie d'une parure. Sans doute ont-elles été déposées en "offrande" sur le tombeau, comme cela se fait encore parfois (S. Thierry, 1959,a). Par ailleurs, elles peuvent fort bien être récentes.

Le grand nombre de ces perles n'est pas étonnant. Dans les sépultures archéologiques de Madagascar, on les trouve souvent par milliers (Voehemar, Josepha). Pourtant, à notre connaissance, les perles de nos types 2, 3 et 4, n'ont pour l'heure, pas été reconnues à Madagascar. Nous n'en avons pas retrouvé la mention dans la littérature archéologique ou ethnographique.

Par contre, Van Der Sleen, dans son Handbook (1973, p.52), a publié une planche en couleur d'un tube de verre du même diamètre et avec les mêmes couleurs que notre type 2. Ce tube provenait de la fouille d'une fabrique d'Amsterdam du XVIIIème siècle. L'origine européenne de ces perles semble donc tout à fait envisageable. Les autres perles de petite taille se retrouvent en grande quantité dans

tout le pourtour de l'océan Indien, Afrique continentale comprise. Leur provenance n'est pas définissable.

Notre type 7 mérite une remarque, car c'est un modèle qui existe depuis l'antiquité et que l'on appelle "perle d'alepe".

S. Thierry (1959, a), a étudié les perles qui étaient en vente sur le marché d'Antananarivo à la fin des années 50. Il nous est apparu intéressant de les comparer aux nôtres, ne serait-ce que pour avoir une idée de la valeur qui aurait pu leur être accordée. Deux de nos perles correspondent à des modèles définis par S. Thierry :

- La perle blanche avec des feuillages bleus, qui provient de la tombe n° I, est exactement la même que les deux spécimens qui sont actuellement au Musée de l'Homme (n° 58-76-9), et que Mme N. Boulfroy a bien voulu nous communiquer. Ces "perles magiques", étaient appelées *voronosy* (oiseau-chèvre).

S. Thierry insiste sur l'ancienneté de ces perles qui étaient considérées par leur vendeur, comme chose du passé et hors du commun, réservées aux personnes naissant dans un milieu favorisé (dans la cosmologie, ces perles portaient chance).

Pagès (1971), fait les mêmes remarques.

- L'autre référence du Musée de l'Homme (n° 58-76-5), appelée *tsyleondoza*, correspond à la perle sub-sphérique brun-rouge de la tombe n° III. Ces perles, assez répandues et qui ont une valeur protectrice, existaient d'après la tradition depuis fort longtemps. Nous en avons trouvées sur le site de Sarodrano, SAR III, à l'embouchure de l'Onilahy.

Les perles bleues à facette, de la tombe n° I, n'ont pas d'égale valeur dans la collection de S. Thierry, du Musée de l'Homme. Cependant pouvons nous tenter de les rapprocher de la *marojinja* qui est définie dans les *tantara merina* par les facettes et la couleur bleue. Personne ne peut tenir tête au porteur de ces perles.

Les petites perles de moins de 5 mm sont, elles aussi, très répandues dans le temps, mais également dans l'espace. Elles s'appellent en malgache actuel *jijikely*. Il y a un lien semble-t-il, entre leur taille et celle des graines. C'est du moins ce que supposait S. Thierry dans les années 50, à propos de leur rôle prophylactique.

En outre, dans son travail sur *les perles de fouille à Madagascar*, S. Thierry mentionne la fouille de L. Mollet, en 1957, sur les bords du Manambolo, au lieu-dit d'Andolombazimba (le fantôme du *Vazimba*). Cette fouille a livré 161 perles semblables à la perle de coquillage de la tombe n° III. Ces perles sont en coquillage, mais apparemment, non nacrées. En dehors d'une éventuelle ancienneté évoquée par la toponymie, aucune datation n'est proposée. S. Thierry les compare à des perles africaines similaires, mais en oeuf d'autruche. On pourrait s'étonner de ne pas en avoir trouvées davantage sur le site d'Antanambao; mais rappelons que sur le site cotier de Sarodrano, nous n'avions trouvé aucun objet en coquillage !

Sur la seule base de la fouille, il reste difficile d'apprécier la valeur de la parure dans la société qui a inhumé ces individus. Le fait le plus marquant, est évidemment que seuls, les enfants et l'adulte de la tombe n° I ont reçu ces objets. Or, comment interpréter ces différenciations ?

Les enfants ont-ils reçu une telle parure parce qu'ils étaient "enfants", ou bien était-ce une preuve de leur rang social en tant qu'individus ? Toujours est-il que l'adulte de la tombe n° IV semble être assimilé au statut de l'enfant qui l'accompagne.

Puisqu'il ne nous est pas possible de traduire ce que veulent dire ces différences de parure, il nous est impossible de savoir si ces différences existaient du vivant des individus. En un sens, cela tendrait à se demander si ces objets ont été portés par les individus vivants, ou bien s'ils n'ont qu'une valeur funéraire.

Le niveau d'usure des trous d'enfilage des perles n'est pas probant. En effet, les petites perles de moins de 5 mm ne présentent pas d'usure ; mais il faut remarquer que leur mode d'enfilage le plus probable, en rangs serrés (Cf. le crâne de la tombe n° III), ne donne pas de jeu et évite donc toute usure. Sur les perles plus grosses, une très légère usure est peut être visible, mais elle reste minime. L'aspect conique de la perforation des perles bleues à facettes est dû au façonnage, et non à l'usure. Nous pouvons émettre l'hypothèse que certaines perles ont été portées, en petit nombre du vivant de l'individu, mais que la majorité, des milliers de perles, revêtaient elles, un caractère exceptionnel, dont celui de la parure funéraire.

Quelle était la situation exacte de la parure par rapport au vêtement funéraire ?

Il n'est pas possible de faire la différence entre une parure appartenant au vêtement (cousue dessus), et une parure rajoutée. En outre, nous ne savons rien du vêtement, ni du linceul. Tout au plus pouvons nous affirmer qu'il y a eu du tissu, puisque nous en avons retrouvé la trace sur le M métallique de la Tombe n° III.

La situation des corps, toujours un petit peu de guingois, avec toujours un membre antérieur sous le thorax, nous laisserait penser que les corps étaient pris dans un linceul. On peut en effet supposer que, si les corps n'avaient pas été pris ainsi, ils auraient été installés plus à plat avec les deux membres par dessus le thorax. Mais nous ne savons rien de ces éventuels linceuls, lesquels n'ont pas forcément été en tissu.

Le "geste" de déposer des perles sur le corps d'un défunt, n'est pas très éloigné de celui de déposer des objets dans la sépulture.

Dans la tombe n° I, à la droite des pieds de l'adulte, se trouvait deux petits tessons de céramique, de quelques centimètres. Il nous semble évident qu'il n'y a jamais eu, dans ce coffrage, que des fragments de poterie. Aucun récipient entier n'a été placé à l'intérieur, car nous l'aurions retrouvé.

On pourrait imaginer que ces deux tessons sont parvenus à cette place accidentellement, mais il semble plus probable, en raison de leur position sur les pierres du fond du coffrage, qu'ils ont été, intentionnellement, posés à cet endroit.

Si on admet cette deuxième hypothèse, il faut accorder à ces témoins de céramique, une valeur symbolique.

Mais représentent-ils un objet utilitaire, lequel pourra être utilisé dans l'au-delà, ou bien un objet dont la valeur serait moins profane ? La question reste posée.

Quelque soit le type d'objet déposé dans la tombe, le geste prouve : "l'intérêt qu'ont les vivants de laisser au disparu, ce qui lui appartient ou ce dont il a besoin dans la vie future" (Decary, 1962).

INTERPRETATIONS

Nous avons rapidement évoqué le schéma d'une mise en terre. Une grande partie du rite funéraire nous échappe ; mais, grâce à l'interprétation de la sépulture, nous pourrions en entrevoir les fondements.

La première question qui s'imposait était celle-ci : qui est inhumé ici ?

Pour ce qui est du groupe culturel, les réponses ne sont pas encore satisfaisantes. Quant aux critères sociaux qui unissent les six individus, ils ne sont pas plus évidents. Il est tentant malgré tout d'y appliquer le proverbe malgache : "Une même maison pour les vivants, un même tombeau pour les morts".

Nous serions donc en présence d'une sépulture familiale.

C'est une hypothèse séduisante, mais qui reste au stade de la supposition.

Comment expliquer dans ce cas, le statut de l'individu de la Tombe V. Nous avons déjà vu qu'il s'agissait d'un mort mis à part. Souvent les "mauvais-vivants" (au sens social), sont inhumés comme des "mauvais-morts". Il se peut également que ce soit un étranger isolé, décédé lors de son passage, et dont on ne savait que faire. Quoiqu'il en soit, l'individu n'a pas reçu le même rite ; ce qui se manifeste concrètement pour nous sous l'aspect d'une structure différente. D'ailleurs, les pierres levées et le dallage de surface, en dehors de leur inéluctable valeur de signifiant, restent assez flous quant à leur interprétation précise. Mais si on accepte la différenciation sexuelle par la position du crâne, on remarque alors que seul l'individu qui n'a pas de pierre levée, est un homme.

En ce qui concerne la présence des coffrages à l'intérieur des fosses, on peut trouver une explication dans la volonté de séparer les corps de la terre, en tant que matière organique. Peut-être est-ce une volonté de contrôler ou de minimiser la putréfaction ?

En excluant la tombe n° V, nous avons vu que l'enfant de la tombe n° III n'était lui, que partiellement protégé de la terre. Était-il, car encore enfant, plus apte à retourner à la terre ? Il est difficile en effet, en considérant la qualité de sa parure, d'imaginer qu'on ait pu le négliger. Sa jeunesse, comme celle de l'autre enfant, se traduisait par la position de son squelette, avec les jambes fléchies. C'est une position d'enfant encore proche de la position foetale. On aurait aimé trouver le lien symbolique qui unit la Terre-Mère et la communauté des Ancêtres-Morts.

Si la position des enfants a une valeur, pourquoi celle des adultes n'en aurait-elle pas ? Nous avons vu que la direction vers laquelle est orientée la face détermine, peut-être, une différenciation sexuelle. Mais pourquoi l'individu de la tombe n° II a-t-il été déposé sur le ventre ?

En fait, de nombreux caractères restent muets. Ils semblent établir une hiérarchie graduelle ou sociale, que nous ne pouvons pas encore expliquer. Nous ne pouvons, pas davantage, reconstituer les liens qui les unissent.

DATATION

Quant à l'interprétation historique, en dehors de datation absolue obtenue par la méthode du C14, effectuée par le laboratoire du C.E.A. d'Orsay, les objets de parure nous fournissent une éventuelle explication.

Les perles, et surtout le bouton convexe de la tombe N°1, sembleraient plutôt d'origine européenne. Certes ce matériel a pu être transporté par des non-européens, cependant il ne faut pas oublier que, dès les premières années du XVIème siècle, les premiers navires européens ont touché la baie de Saint Augustin à l'embouchure de l'Onilahy ou de Bezaha à Saint Augustin. Le fleuve est navigable en pirogue, et la distance n'est que d'une centaine de kilomètres.

CONCLUSION

L.V. Thomas (1985) a montré que le rituel funéraire avait pour but essentiel de maîtriser la mort, dans son acception clinique pour l'inhumé, et dans son acception symbolique pour le trouble qu'elle provoque dans le groupe social. Ainsi le tombeau joue-t-il, vis-à-vis du groupe qui l'a construit, plusieurs rôles :

- Celui du souvenir qui sert de référence. Il a donc, en filigrane, une fonction honorifique pour les morts comme pour le groupe. Le souvenir doit être bon, prestigieux, ou honorable. Il influence l'image des défunts chez les vivants. C'est essentiellement le rôle de la superstructure et de ses pierres dressées. Ces dernières étant le gage de l'immortalité des individus, mais également celui du groupe pris globalement. C'est peut-être aussi une des fonctions des parures lors des funérailles qui se déroulent en présence du groupe élargi.

- Le second rôle du tombeau, est de cantonner les morts hors du groupe des vivants. C'est le rôle de la structure inférieure. Elle place les morts dans l'univers des Non-Vivants. Elle est le lieu du passage ; mais ce passage doit s'effectuer suivant des règles précises. Ce sont ces dernières que nous avons entr'aperçues dans les caractères de la sépulture. Les morts, afin de ne pas rester "entre deux mondes", doivent être aidés. C'est sans doute là que réside la fonction des rites que nous avons décelés. Par exemple, il est possible que les perles et les parures servent à mettre en valeur l'apparence des individus, séduisant ainsi les ancêtres qui les accueilleront.

Nombre de questions restent encore à élucider, ainsi, par exemple, le rapport dans l'espace, entre le tombeau et le village des vivants ; ou encore, le rapport du tombeau et du contexte régional.

Nous aurions pu, afin d'apporter une réponse à ces interrogations, comparer la sépulture aux descriptions des rites funéraires des ethnographes. Mais une telle extrapolation nous a semblé par trop audacieuse.

La description archéologique à laquelle nous sommes la plupart du temps limités, pourra parfois paraître fastidieuse. Mais au stade actuel de la recherche, nous pensons que le rôle de l'archéologie du Sud-Malgache, est de constituer un corpus. C'est, uniquement quand ce corpus sera suffisamment important, que nous pourrons tenter la reconstitution de schémas historico-culturels plus précis. Ainsi, l'histoire ou la préhistoire de la vallée de l'Onilahy s'éclaircira

Emphoux Jean-Pierre, Barret J.B., Herzog M. (1991)

La sépulture collective d'Antanambao-Elape. In : Emphoux Jean-Pierre (ed.), Ramiandrisoa C. (ed.)

Archéologie du Sud Malgache

Antananarivo : ORSTOM ; MRSTD, (4), 55-82. (Aombe ; 4)